



## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2014 A 18 H

Le quatre août deux mille quatorze à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Étaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD.

Étaient absents excusés : Stéphane DOLO, Manuelle MIREY, Sébastien NODARI, Jean-Luc SEGUY.

Était absente : Aline JACQUET.

Elus ayant donné délégation : Stéphane DOLO à Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY à Jacques POUGET, Sébastien NODARI à Patricia CHATELIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 28 Juillet 2014.

Madame Patricia CHATELIN souhaite s'exprimer en indiquant qu'elle trouve ce dernier compte-rendu trop succinct pour deux points de l'ordre du jour, à savoir : l'approbation du règlement intérieur de la passation de la commande publique et les avenants pour la réhabilitation de la mairie.

En effet, pour ces points, il y a eu des observations, qui ont été prises en compte lors de la séance et le vote a été exprimé à l'unanimité, cependant les observations de Sébastien NODARI (pour le point sur le règlement intérieur n'a pas été consigné dans le compte-rendu, à l'identique de l'observation de Mme CHATELIN sur le point des avenants sur les travaux de la mairie.

Afin de compléter, je vous informe que le règlement intérieur a été affiché en mairie et est mis en ligne sur le site en annexe complète à la suite du compte-rendu du 28/07/2014. L'observation portait sur la phrase en préambule : « La collectivité souhaite encourager l'emploi et le développement durable sur son territoire dans le respect du code des marchés publics. Le mot « l'emploi **local** » qui a été retiré pour éviter toute mauvaise interprétation.

Pour le point sur les avenants concernant les travaux de réhabilitation de la mairie, Mme CHATELIN est contre les avenants intempestifs sur les opérations de travaux.

Après cette observation, le compte rendu est approuvé à la majorité, avec 3 abstentions : Patricia CHATELIN, Sébastien NODARI et Charles LONJOU.

Aucune décision par délégation n'a été prise depuis la dernière séance.

## ORDRE DU JOUR

### 1 – Plan de financement définitif : rénovation de la piscine 2<sup>ème</sup> tranche

Suite aux réponses des financeurs sur la deuxième tranche de la piscine, le conseil municipal a décidé de lancer deux tranches sur trois de cette opération, à savoir la construction de la charpente métallique et la réhabilitation du bâtiment vestiaires. Les aménagements extérieurs seront proposés au financement 2015.

Nous avons réalisé les attributions de marché de travaux de la piscine lors de la séance du 28/07/2014 et une nouvelle subvention est possible sur cet équipement, c'est pour cela que je vous propose de modifier le plan de financement comme suit :

**Coût de l'opération** : 350 923 € HT (travaux) + 57 518 € (honoraires), soit **408 441 € HT** :

- Subvention DETR sollicitée : **92 000 €**, acquise 80 000 € (pour l'ensemble)
- Subvention du Ministère de l'Intérieur acquise : **20 000 €** (pour la partie bâtiment)
- Fonds de concours Communauté de Communes sollicité : **45 000 €** (pour l'ensemble)
- Subvention Région sollicitée pour le service sports : **37 500 €** (pour la couverture)
- Subvention Région sollicitée 25% : **27 500 €** (pour la partie rénovation bâtiment)
- Subvention Région sollicitée 25 % : **30 000 €** (pour la rénovation énergétique)
- Subvention PRELUDE 2014 en complément du financement du service des Sports de la Région : **9 390 €** (pour la moquette solaire),
- Subvention EUROPE au titre du LEADER : **50 000 €** (pour la couverture et moquette solaire)

**Coût total des financements extérieurs : 311 390 € (76%)**

Fonds libres ou emprunt de la collectivité y compris la TVA : **178 739.20 €**

**Coût total de l'opération TTC : 490 129.20 €.**

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le nouveau plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter les financeurs correspondants.**

### 2 – Décision modificative budgétaire n°1 au budget principal

Monsieur le Maire donne lecture de la décision modificative budgétaire n°1.

Cette décision est nécessaire afin de faire quelques ajustements au niveau de la section de fonctionnement avec des virements de crédits d'un compte à l'autre et en investissement pour finaliser les crédits nécessaires de quelques opérations, comme la 1<sup>ère</sup> tranche de la piscine, la maison de la chasse, les acquisitions foncières pour le projet plaine de jeux, le programme voirie 2014 et les acquisitions de matériels et mobiliers divers.

La décision modificative s'équilibre en fonctionnement à 0 €.

Et en investissement à hauteur de 158 930 € de crédits supplémentaires avec comme équilibre l'emprunt.

**Après observation et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1, celle-ci est annexée dans son intégralité à la suite du compte-rendu.**

### **3 – Modifications des effectifs**

La modification des effectifs est nécessaire pour 3 services de la collectivité, à savoir :

- le service animation,
- le service cantine,
- le service administratif.

#### **1 – le service animation**

Mme Christel MARTINEZ, adjointe en charge des affaires scolaires en collaboration avec Christine ROBIN et Sandrine GILES a effectué une étude approfondie des emplois du temps de l'équipe d'animation pour l'encadrement des effectifs 2014-2015 des maternelles et des primaires.

Les nouveaux besoins sont les suivants :

- Création de poste d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet de 6h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- Création d'un contrat avenir à temps complet pour 3 ans avec la mission locale et en partenariat avec PROSPORT GEA (l'employeur) en mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE (16 h/commune – 19 h/communauté).
- Création d'un contrat d'adaptation à l'emploi pour 20 h pour un an renouvelable une fois avec Pôle emploi et en partenariat avec PROSPORT GEA (l'employeur) en mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE (14 h/commune – 6 h/communauté).
- Création d'un contrat d'adaptation à l'emploi pour 5 h pour un an renouvelable une fois en partenariat avec PROSPORT GEA (l'employeur) en mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE (5 h/commune – 20 h/communauté).

Je vous sollicite pour la création du poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour 6h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, car pour les emplois aidés, nous avons une délibération de principe depuis 08/2013 avec PROSPORT GEA pour nous mettre à disposition des animateurs pour la structure.

**L'assemblée valide à l'unanimité ces nouveaux besoins pour la rentrée 2014-2015.**

#### **2 – Le service cantine**

Avec la nouvelle réforme des 4.5 jours, il a été proposé la possibilité de prendre les repas à la cantine le mercredi midi, cela occasionne du temps passé supplémentaire à nos agents cuisiniers de la collectivité.

Ils sont 3 agents à occuper les mercredis matin, à raison d'un cuisinier pour 8h/jour :

Afin d'assurer l'ensemble de la fabrication annuelle (temps scolaire et temps extra-scolaire), il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent de maîtrise de la manière suivante :

- Augmentation de 31 h à 33 h/semaine pour un agent de maîtrise stagiaire (titulaire au 1<sup>er</sup> septembre) à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité cette augmentation du temps de travail de 31 h à 33 h au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

#### **3 – Le service administratif**

Besoin d'un contrat de 5h/semaine pour pallier aux tâches administratives du service administratif de la mairie ainsi que les besoins lors de congés scolaires des agents titulaires.

Précédemment, l'agent effectuait 7 h (en remplacement de l'agent à temps partiel 80 %), cet agent est passée à temps partiel (90%), il reste donc seulement 3.5 h/semaine et un besoin de complément par contrat de 5 h/semaine.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide le contrat de 5h/semaine à compter du 4/08/2014.**

#### **4 – Bilan 2013-2014 des services cantine, ALSH, écoles publiques**

Comme chaque année à cette période, le Maire fixe les tarifs et participations des familles, des services et communes extérieures aux différents services (cantine – écoles – accueil de loisirs périscolaire) après examen des bilans. Le Maire a obtenu délégation de son conseil municipal en date du 14/04/2014 suivant l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour : « Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal (montant de 3 000 €), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal».

Il a proposé en séance du conseil municipal, l'examen des différents bilans établis pour l'année 2013-2014 et les orientations 2014-2015. Le détail est le suivant :

- Service cantine scolaire :

Au niveau des recettes : 83 209 repas vendus pour une recette de 259 969 €.

Au niveau des dépenses : le coût de fabrique (frais généraux du service, achat alimentation, coût du personnel pour la fabrique, la plonge et le nettoyage des locaux) : 268 953.71 € soit un coût de revient du repas à 3.23 €.

Après un examen approfondi, il est validé une augmentation du repas de l'ordre de 2% pour chaque utilisateur (les communes et services extérieurs, les familles dont les enfants consomment sur place et les adultes (enseignants)).

- Service écoles primaire et maternelle :

Au niveau des recettes : il s'agit des communes extérieures qui n'ont plus d'écoles et dont les élèves sont scolarisés à l'école de Lalbenque (BACH-BELMONT STE FOI-BELFORT DU QUERCY-CREMPS-ESCAMPS-LABURGADE-VAYLATS).

Nous avons 49 enfants scolarisés en maternelle, soit 49% de l'effectif et 74 élèves scolarisés en primaire, soit 43 % de l'effectif.

Les recettes 2013-2014 sont de l'ordre de :

47 528 € pour le service maternelle, 32 413 € pour le service élémentaire avec des coûts par élève de 1 000 € (un enfant de maternelle) et 420 € (un élève de primaire).

Au niveau des dépenses : le coût annuel du service 2013-2014 est de :

- Maternelle : 102 805.83 €
- Primaire : 87 983.99 €

Dans ces dépenses figurent les frais généraux liés au fonctionnement des bâtiments, les frais de personnel ATSEM et le personnel de service ménage.

En prévision des effectifs 2014-2015 : soit 93 enfants en maternelle et 172 enfants en primaire, le coût prévisionnel est de 1 127.55 € en maternelle et 521.76 € en primaire.

Après constat, l'assemblée rejoint à l'unanimité la proposition du Maire pour un coût par élève pour 2014-2015 de 1 128 € en maternelle et 522 € en primaire.

- Service ALSH (matin-midi-soir)

Le service comprend les frais généraux liés au fonctionnement principalement des bâtiments modulaires et les frais de personnel lié à l'encadrement des effectifs qui fréquentent ces 3 accueils. Le matin et le soir, l'effectif se situe en moyenne de 65 à 80 enfants et à midi l'effectif est de 230 enfants en moyenne. Le coût du service est de 135 060 €. Les recettes sont de 83 362.16 € (CAF : prestation de services, contrat enfance jeunesse, MSA, participation des familles), soit un déficit du service de 51 697.84 €.

Les participations des familles sont pour l'accueil du matin, du midi et du soir, le Maire propose une légère augmentation.

**Je vous annexe à la suite de ce compte-rendu la décision du Maire n° 2014-13 prise le 5/08/2014 à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour la revalorisation des tarifs cantine et alsh.**

**5 – Convention de partenariat avec les associations sur le nouveau temps périscolaire**

Le service accueil de loisirs périscolaire s'est doté depuis septembre 2013, de partenariat avec des associations pour compléter l'animation sur le temps périscolaire de 13 h 15 à 14 h 45, correspondant au nouveau temps suite à la réforme gouvernementale.

Cette convention permet d'indiquer les éléments suivants : l'objet : prestations extérieures sollicitées durant l'année scolaire, le lieu et calendrier des séances, les obligations de la commune et de l'association, les assurances à prendre par l'association, les conditions de résiliation et les litiges éventuels.

**Après lecture et examen, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de convention de principe pour le partenariat pour les activités périscolaires.**

**6 - Questions diverses**

- Le SYDED : Lors de sa séance du 23 juin 2014 : les membres ont approuvé le compte administratif et les rapports annuels d'activité de l'exercice écoulé. Ces documents sont librement consultables en mairie suivant les horaires d'ouverture.
- Monsieur POUGET propose une commission municipale avec l'ensemble de l'équipe **le lundi 8 septembre à 21 h** dans la salle R+2 de la maison Miramont.
- Michel DURAND informe l'assemblée de l'ouverture de sa commission infrastructures et bâtiments communaux, il informe que la fiche d'inscription peut être téléchargée sur le site de Lalbenque en page d'actualités intitulé « **INSCRIPTION COMMISSION EXTRA MUNICIPALE** ».
- De plus, Michel DURAND informe l'assemblée de l'avancement du projet de barbecue au lac de marcenac, pour cela une déclaration préalable est nécessaire. L'assemblée délibère à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la déclaration préalable pour le compte de la commune.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h.

A LALBENQUE, le 8 Août 2014

Le MAIRE

J.POUGET.